

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Omer Caron ce lundi 8 juin 2020 à 18h30, sous la présidence de Jean-François CARON, Maire

Etait absente excusée et avait donné procuration : Patricia HOFFMANN

Après avoir désigné Christine STIEVENARD, Secrétaire de Séance, et approuvé le compte-rendu de la séance du 2 Mars 2020 et de la séance du 25 mai 2020, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - DEC 03/2020 : Contrat de maintenance du photocopieur Canon IR3025 (école Arthur Lamendin)
 - DEC 04/2020 : Contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel de gestion du patrimoine de l'éclairage public « Effect NextCity »
- **Décide** de confier à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, 29 délégations relevant de la compétence de l'assemblée délibérante
- **Constitue** les différentes commissions municipales à savoir :
 - la commission des finances
 - la commission culture – citoyenneté – communication
 - la commission ruralité – politique alimentaire – patrimoine
 - la commission fêtes et cérémonies
 - la commission éducation – affaires scolaires
 - la commission enfance – jeunesse et sports – vie associative
 - la commission transition énergétique – travaux – urbanisme
 - la commission action sociale – CCAS – personnel – relations institutionnelles
 - la commission médiation – propreté – cadre de vie – fleurissement
- **Procède** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

- **Fixe** le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et **procède** à l'élection de sept membres élus, le Maire étant Président de droit
- **Désigne** les représentants des élus dans les organismes communaux et intercommunaux
- **Adopte** le budget primitif 2020 du budget principal de la commune
- **Adopte** le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement Faidherbe de la commune
- **Adopte** le budget primitif 2020 du budget annexe Production Energie Photovoltaïque de la commune
- **Décide** d'octroyer au budget annexe « Lotissement Faidherbe » une subvention exceptionnelle de 5 euros
- **Décide** de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 (taxe d'habitation – taxe foncière pour le bâti – taxe foncière pour le non bâti)
- **Décide** d'appliquer sur le territoire de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2021, la taxe locale sur la publicité extérieure
- **Décide** d'approuver les orientations de formations des élus de la commune
- **Accepte** les modalités de la prise en charge des frais de déplacement et de la compensation de la perte de salaire, de traitement ou de revenus des élus dans le cadre d'une formation
- **Décide** d'approuver l'attribution d'une indemnité pour frais de représentation à Monsieur le Maire
- **Accepte** le versement de la participation départementale accordée au titre du Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET) dans le cadre de la mise en place de la vitrine des habitats pour la faune et la flore indigène et **autorise** monsieur le Maire à solliciter une avance dès le démarrage des travaux
- **Décide** la création d'un groupement de commandes entre la CALL et les communes volontaires pour la démarche « Archivage »
- **Décide** l'annulation de créances éteintes
- **Décide** de valider l'attribution d'une aide financière « photovoltaïque » pour les parents des nouveau-nés loossois entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020
- **Décide** l'augmentation de la ville de Loos-en-Gohelle au capital de la SAS Mine de Soleil
- **Décide** de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services
- **Décide** l'attribution des subventions aux différentes associations qui en ont fait la demande, pour l'exercice 2020
- **Autorise** la poursuite de l'exploitation des terrils 79 et 79A par la Société Schistes Calibrés de l'Artois dans le respect des termes de la convention établie avec la commune

- **Approuve** l'acquisition du bien immobilier cadastré AM n° 266, 246 et 269 dit la Brasserie Hay
- **Informations et questions diverses**

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Loos-en-Gohelle, le 9 juin 2020

Jean-François CARON,
Maire de Loos-en-Gohelle